## **COMMUNE DE CALENZANA HAUTE-CORSE**

## AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 12 juillet 2022

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant Madame Lucie OLARI née à MONCALE (20214) le 11 mai 1907 et son époux Monsieur Joseph MIODINI né à CALVI (20260) le 22 juillet 1902 demeurant ensemble à CALENZANA (20214) Camporeto lieudit l'ARGENTELLA, décédés à CALVI (20260) Madame le 31 janvier 1968 et Monsieur le 1er octobre 1970.

Propriétaires à hauteur de la totalité (1/1) en pleine propriété ensemble à titre de bien commun des biens ci-après désignés :

**A CALENZANA (20214)** 

Des parcelles de terre B 521 de 6152 m², B 523 de 810 m² Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr Pour avis. Paule VILLANOVA notaire